



TABLE DES ASSOCIATIONS PATRONALES REGROUPÉES ET D'URGENCES-SANTÉ

Nos vis-à-vis, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Secrétariat du Conseil du trésor, les associations patronales et Urgences-santé ont procédé, le 27 février, au dépôt de leurs offres monétaires ainsi que leur demande d'intérêt gouvernemental (contreparties).

Sachez que les paramètres généraux d'augmentation de salaire déposés sont de 12,7% sur 5 ans, soit les mêmes que ceux présentés à d'autres groupes durant leur négociation.

Sans surprise avec l'actuel gouvernement, ce premier dépôt de la partie patronale comporte des demandes qui nous feraient reculer et sont en lien direct avec certaines de nos demandes qui nous feraient avancer.

Tout comme pour les autres, les offres viennent en échange de contreparties sur la flexibilité et les mouvements de main-d'œuvre. Toutefois, ce qu'on nous demande sur ces enjeux est tout... sauf clair.

Le comité de négociation entend donc profiter des prochaines rencontres pour éclaircir les demandes des employeurs et les forcer à expliquer ce qu'ils ont en tête.

Avant de nous avancer sur quoi que ce soit, nous allons tirer au clair la teneur de leurs réelles intentions.

PRÉPARONS-NOUS À UNE CONFRONTATION

Le message qu'il faut retenir de ce dépôt est qu'il va falloir se battre, ensemble, pour obtenir ce qu'on veut. Nous savons que plusieurs d'entre nous sont déjà prêts à lutter. Comme vous le savez, nous avons un plan de match pour partir la machine au moment qui sera jugé opportun par notre comité de négociation et de mobilisation.

La participation de chaque paramédic sera primordiale. Sans actions concertées, nous ne ferons pas de gains substantiels. Nous devons nous unir pour faire face à nos adversaires communs, soit le gouvernement et nos employeurs.

ÊTES-VOUS PRÊTS?